

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 29 Mars à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M.M AMIDEI, BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. MARY	à	Mme PASQUALAGGI
Mme SUSINI Claire	à	M. VITALI
M. COMBARET	à	M. GABRIELLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
M. LAUDATO	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. LUCIANI, Mme RISTERUCCI, Adjointes au Maire, Mme PERES, Mme CURCIO, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, Mme PASTINI est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 29 Mars 2010

Délibération N°2010 / 61

**Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) :
aménagement chemin de Candia.**

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Il s'agit d'une opération d'aménagement de la voirie communale prévue au programme ANRU.

L'objectif est de créer un axe fort permettant de renforcer les liaisons nord/sud dans le quartier des Salines et de favoriser les liaisons inter quartiers.

Les aménagements prévoient le traitement des voiries et des réseaux, la signalétique, le mobilier urbain et les plantations, avec le développement d'un caractère paysager fort (cf. plan joint).

Le montant de l'opération s'élève à 2.200.000 € HT, soit 2.399.200 € TTC. La participation des cofinanceurs s'établit ainsi qu'il suit :

Subvention de l'Etat au titre du PEI	778 272,00 €
Subvention de la CTC	389 136,00 €
Subvention ANRU	233 482,00 €
Part communale (TTC)	998 310,00€

Il est décidé de mettre en place pour cette opération pluriannuelle la procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiement.

La fiche annexée fait apparaître la totalité de l'opération, et ses financements.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

DE VOTER le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement ainsi que suit :

Montant global de l'AP : 2 399 200,00 € TTC

CP 2010 500 000,00 €

CP 2011 1 899 200,00 €

DE DIRE que les dépenses seront équilibrées comme suit :

Subvention de l'Etat au titre du PEI	778 272,00 €
Subvention de la CTC	389 136,00 €
Subvention ANRU	233 482,00 €
Part communale	998 310,00 €

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de M. CERVETTI, Adjoint Délégué,
Et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction M14,
Considérant que le vote en AP /CP est nécessaire au montage de ce dossier.
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 26 Mars 2010,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à l'aménagement du chemin de Candia, ainsi que précisé ci-après :

Montant global de l'AP : 2 399 200,00 € TTC

CP 2010 500 000,00 €

CP 2011 1 899 200,00 €

- que les dépenses seront équilibrées comme suit :

Subvention de l'Etat au titre du PEI	778 272,00 €
Subvention de la CTC	389 136,00 €
Subvention ANRU	233 482,00 €
Part communale	998 310,00 €

DIT

- que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2010.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI

LIBELLE OPERATION	Aménagement Chemin de Candia 08-13
-------------------	------------------------------------

COUT TOTAL DE L'OPERATION	2 200 000,00 €	HT
	2 399 200,00 €	TTC

POLITIQUE	AMENAGEMENT URBAIN
PROGRAMME	ANRU 3
OPERATION	10ANRU03

		DEPENSES	
ENVELOPPE	12554	BP 2009	
CHAPITRE	23	EX 2010	500 000,00 €
ARTICLE	2315	EX 2011	1 899 200,00 €
FONCTION	822	EX 2012	0,00 €
		EX 2013	0,00 €
		TOTAL	2 399 200,00 €

RECETTES										
	ENV	ARTICLE	TAUX	TOTAL	BP 2009	EX 2010	EX 2011	EX 2012	EX 2013	TOTAUX
U.E.										0,00 €
ETATpei	12555	1321		778 272,00 €		155 600,00 €	622 672,00 €			778 272,00 €
CTC	12557	1322		389 136,00 €		77 850,00 €	311 286,00 €			389 136,00 €
CG 2A										0,00 €
ANRU	12556	1321		233 482,00 €		46 700,00 €	186 782,00 €			233 482,00 €
TOTAUX			0,00	1 400 890,00 €	0,00 €	280 150,00 €	1 120 740,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400 890,00 €
PART VILLE				998 310,00 €	0,00 €	219 850,00 €	778 460,00 €	0,00 €	0,00 €	998 310,00 €